



Chevilly

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de CHEVILLY

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 045-214500936-20250129-DEC_2025_11-AU



DÉCISION DU MAIRE N° 11/2025

**Objet : Achat public
Travaux d'aménagement d'un prolongement de bordures
route de Bucy le Roi
Société ADA TP**

Le Maire de la commune de CHEVILLY,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;
Vu la délibération n°2020/027 du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, relative aux
délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;
Considérant la proposition financière de la société ADA TP ;*

DÉCIDE

Article 1^{er} : De signer la proposition financière de la société ADA TP ayant son siège social 3
RN 20 – 45520 CERCOTTES, pour des travaux d'aménagement d'un prolongement de bordures
route de Bucy le Roi, pour un montant de 13 136,34 € HT, soit 15 763,61 € TTC.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.

Article 3 : Madame la Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe
que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Chevilly, le 29 janvier 2025

**Le Maire,
Hubert JOLLIET**

